

Adhérer à RVM, c'est contribuer à la vie d'une radio non commerciale, locale et associative dans le Valois et le Multien.

Je soussigné (e),

NOM, PRENOM, le cas échéant FONCTION dans la structure.

.....
Agissant pour moi-même ou au nom de la structure (association loi 1901 ou collectivité) :

- demande à adhérer à l'Association Radio Valois Multien*, en tant que :

Membre actif (22 € / 10 € pour les moins de 18 ans)

un membre actif est une personne physique qui participe directement à la vie quotidienne de la radio, en animant une émission, en participant à des programmes ou des productions radiophoniques ou en contribuant au bon déroulement des activités associatives de RVM.

Les mineurs doivent faire signer une autorisation parentale.

Membre associé (25 €)

un membre associé est une personne morale (associations partenaires, collectivités territoriales) qui souhaite, par l'adhésion, marquer son soutien au projet de RVM et à l'existence d'un média associatif de proximité sur son territoire.

Pour les membres coopérateur'acteurs, remplir le coupon « Je soutiens financièrement le projet radiophonique de RVM et je deviens membre de l'Association Radio Valois Multien ».

- verse ce jour la cotisation annuelle de€ (possibilité de proratisation de la cotisation, la première année, pour les nouveaux membres).

A, le

Signature

*NOTA – les demandes d'adhésion sont validées par le bureau de RVM – les statuts de l'association sont disponibles sur le site internet de RVM - <https://www.radio-valois-multien.fr/lassociation/documents-de-reference>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	PARTICULIER	STRUCTURE (association ou collectivité)
NOM		
ADRESSE POSTALE (précise)		
ADRESSE ELECTRONIQUE		
NUMERO(S) DE TELEPHONE		